

Charte éthique

Prevconnect

PRÉAMBULE

Cette charte a pour vocation de définir les principes éthiques qui régissent l'engagement des prestataires de services en Qualité de Vie et Conditions de Travail (QVCT) intervenant via la plateforme Prevconnect. Elle établit les responsabilités et les devoirs des prestataires envers les entreprises clientes ainsi que leurs collaborateurs, dans un cadre de confiance et de respect mutuel. L'adhésion à cette charte est une condition essentielle pour maintenir la qualité et l'intégrité des services proposés.

1. Respect des droits des collaborateurs et des entreprises

Les prestataires de Prevconnect s'engagent à respecter scrupuleusement les droits fondamentaux des collaborateurs et des entreprises, conformément aux législations nationales et internationales. Ils doivent garantir la dignité, la liberté et la protection de chaque individu, en veillant à ce que leurs interventions soient réalisées avec le consentement libre et éclairé de toutes les parties concernées.

2. Confidentialité et préservation de l'anonymat

Les prestataires sont tenus de protéger la vie privée des collaborateurs et des entreprises. Ils doivent garantir l'anonymat des participants lors de chaque intervention, en prenant toutes les précautions nécessaires pour que l'identité des individus ou des entités ne puisse être révélée, que ce soit dans leurs rapports, publications ou discussions professionnelles, sauf si un accord préalable a été obtenu de la part des entreprises et des collaborateurs concernés.

3. Concordance avec la profession d'origine

Chaque prestataire doit exercer en conformité avec les lois, les normes et les règles éthiques propres à sa profession d'origine. Il est essentiel que les interventions se déroulent dans le cadre de compétences validées par des diplômes et des certifications appropriées. Les prestataires doivent limiter leurs pratiques aux domaines pour lesquels ils possèdent les qualifications nécessaires.

4. Engagement envers la compétence professionnelle

Les prestataires ne doivent intervenir que dans leur champ de compétences, en évitant toute prestation dépassant leurs connaissances ou leurs moyens. Ils s'engagent à maintenir et à développer leurs compétences en se formant régulièrement, afin de rester informés des dernières avancées dans leur domaine d'expertise.

Ils s'engagent à informer Prevconnect de toute nouvelle certification acquise visant à améliorer leur pratique professionnelle.

5. Engagement envers la qualité de service

Les prestations doivent être adaptées aux besoins spécifiques des entreprises clientes et de leurs collaborateurs. Cela inclut la personnalisation des interventions en fonction du contexte de travail et des objectifs fixés par l'entreprise.

Chaque prestation doit être réalisée avec un niveau de qualité irréprochable, en veillant à ce que les attentes des clients soient non seulement satisfaites mais aussi surpassées.

Les prestataires doivent être ouverts aux retours des entreprises et de leurs collaborateurs. Ils doivent s'engager à prendre en compte ces retours pour améliorer continuellement leurs services.

6. Objectivité et non-utilisation de croyances personnelles

Les prestataires de santé doivent fonder leurs interventions sur des connaissances éprouvées scientifiquement et s'abstenir d'utiliser leurs croyances personnelles pour justifier des pratiques thérapeutiques.

Pour tout autre prestataire, ils doivent, s'ils le peuvent, fonder leurs interventions sur des connaissances éprouvées scientifiquement, sinon sur les connaissances apprises au cours de leurs formations, et s'abstenir d'utiliser leurs croyances personnelles pour justifier des pratiques utilisées.

7. Délimitation du champ d'intervention

Les prestataires doivent clairement définir et respecter les limites de leur champ d'intervention, qu'il s'agisse de prévention, de bien-être ou de thérapeutique. Ils doivent informer les entreprises et les collaborateurs des limites de leurs compétences et ne pas les dépasser.

8. Respect des collaborateurs

Les prestataires doivent réaliser leur mission sans jamais compromettre l'intégrité physique, psychique ou morale des collaborateurs. Ils doivent respecter les valeurs et les croyances de chacun, tout en veillant à ce que l'intérêt et le bien-être du collaborateur demeurent la priorité absolue.

9. Complémentarité et respect des traitements médicaux

Les prestataires ne doivent en aucun cas encourager l'interruption ou la modification d'un traitement médical sans l'avis d'un médecin. Ils doivent diriger toute personne présentant des symptômes graves vers un professionnel de santé qualifié et s'abstenir de prescrire des médicaments, sauf s'ils sont habilités légalement à le faire.

10. Conditions d'intervention

Les prestataires doivent disposer d'un lieu d'intervention conforme aux normes d'hygiène et de sécurité, garantissant le confort et la dignité des collaborateurs mis à disposition par l'entreprise. Le lieu doit être équipé du matériel nécessaire à la bonne pratique des interventions prévues. Ce matériel pourra, selon les cas, soit être mis à disposition par l'entreprise, soit être apporté par le prestataire.

11. Diffusion de savoirs

Les prestataires sont encouragés à partager un savoir pertinent, scientifiquement validé et adapté au public. Ils ne doivent en aucun cas faciliter ou promouvoir l'exercice de leur pratique par des personnes non qualifiées, sauf pour les étudiants en formation menant à un diplôme reconnu. Dans ce cas, un accord préalable devra être obtenu auprès des entreprises clientes pour que l'étudiant accompagne le prestataire. L'étudiant devra alors se conformer à cette charte. Toute communication doit être en accord avec les connaissances scientifiques ou acquises au cours de leurs formations qui soutiennent leur méthode.

Conclusion

En adhérant à cette charte, les prestataires de Prevconnect s'engagent à respecter les plus hauts standards éthiques et professionnels. Cela garantit aux entreprises et à leurs collaborateurs des interventions de qualité, basées sur la confiance, le respect et l'expertise. Cette charte est le fondement d'une relation durable et bénéfique pour toutes les parties impliquées.